

SESSION DE BUENOS AIRES DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Buenos Aires (Argentine), 9 et 10 décembre 2017

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
à l'occasion de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC11)

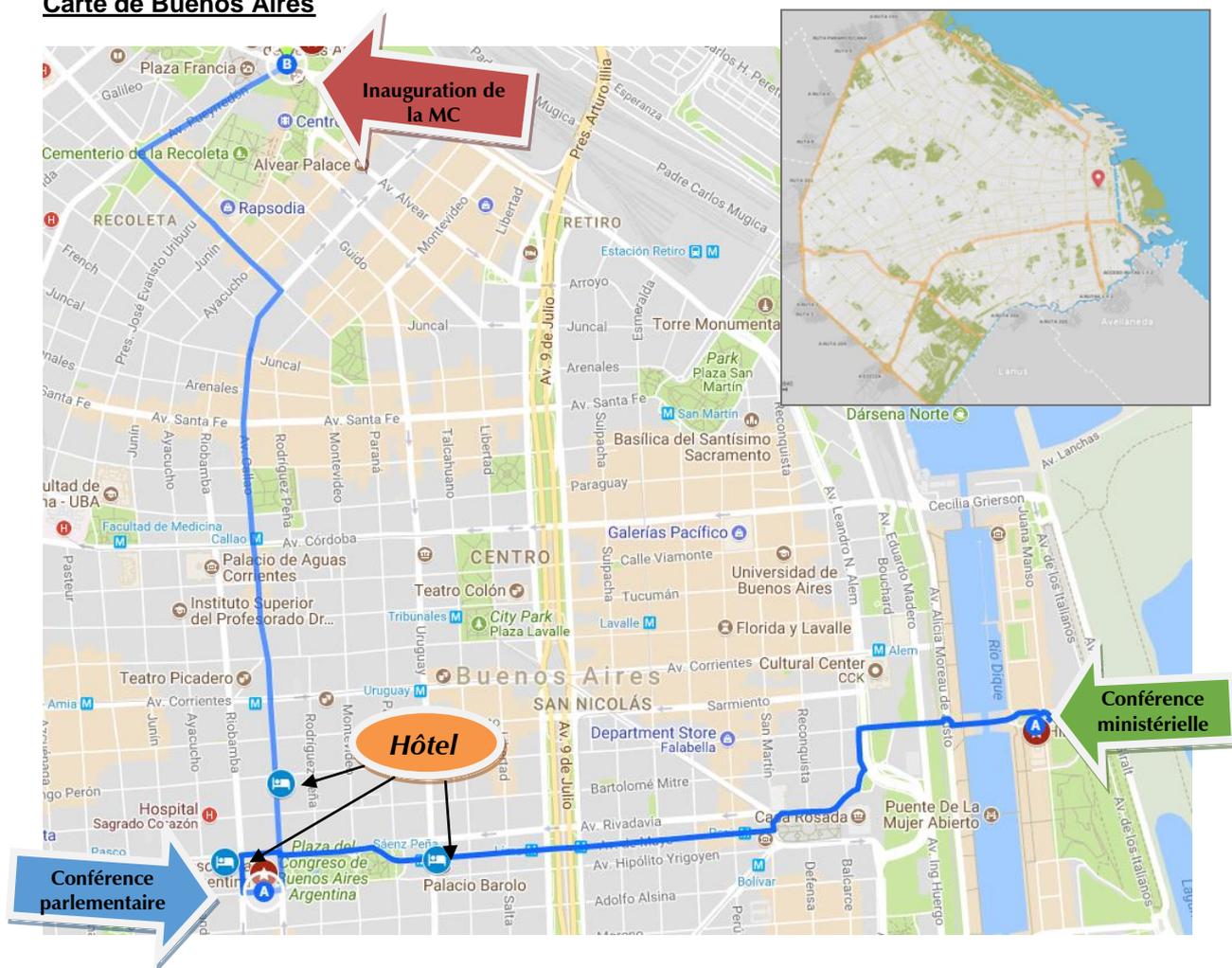
INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La session de Buenos Aires de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui se tiendra à l'occasion de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC11), à Buenos Aires, aura lieu dans les locaux du Congrès national :

Calle Rivadavia 1864
1033 Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Tel. : (54-11) 4127-7100

Carte de Buenos Aires



2. L'aéroport international Ministro Pistarini, à Ezeiza, est à 40 minutes du Congrès national et des lieux de la Conférence ministérielle, de l'Hôtel Hilton et du nouveau Centre des congrès de Buenos Aires. L'aérodrome Jorge Newbery est à 20 minutes du Congrès national.

3. La distance entre le Congrès national et l'hôtel Hilton est d'environ 3,5 km. Le temps de trajet dépend des conditions de circulation, mais il est généralement d'environ 15 minutes. La distance entre le Congrès national et le nouveau Centre des congrès, où la séance inaugurale aura lieu, est de 3 km. Le temps de trajet dépend des conditions de circulation, mais il est aussi d'environ 15 minutes.

4. Pour les directions pour se rendre au Congrès national, veuillez consulter le livret d'informations pratiques de la MC11, qui sera envoyé d'ici le 1^{er} octobre.

Date et programme

5. La session parlementaire s'articulera autour de deux réunions les 9 et 10 décembre 2017. Le 9 décembre, la réunion aura lieu de 14 h 30 à 18 h 30. Le 10 décembre, la Conférence se réunira dans la matinée de 8 h 30 à 13 heures, en fonction des contraintes de l'inauguration de la MC11. Le Comité de pilotage de la Conférence se réunira à huis clos durant la matinée du 9 décembre, de 8 heures à midi.

6. Il est fortement souhaitable que les parlementaires fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle, afin d'avoir la possibilité d'assister aux événements et aux activités qui se tiendront dans les locaux de la Conférence ministérielle. Les détails concernant ces événements seront communiqués quelque temps avant la date de la Conférence ministérielle.

Participation et inscription

7. La participation à la session de Buenos Aires sera régie par les principes généraux énoncés à l'article 2 des Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC (voir www.ipu.org/splz-f/trade08/rules.htm). Cette session s'adresse en priorité aux parlementaires participant aux activités de leur parlement en matière de commerce international, de financement et de développement.

8. En règle générale, les participants à la Conférence parlementaire doivent se rendre à Buenos Aires en tant que membres de délégations officielles nationales à la Conférence ministérielle. C'est de loin la manière la plus efficace pour que les formalités de voyage, de visa et d'hébergement soient traitées de façon centralisée. Qui plus est, de cette façon, les délégués seront automatiquement accrédités auprès de la Conférence ministérielle et pourront recevoir des badges d'identification qui leur permettront d'accéder librement et à l'hôtel Hilton Buenos Aires, où se déroulera la MC11, et au nouveau Centre des congrès de Buenos Aires, où la session inaugurale aura lieu.

9. Les délégués qui n'auraient pas de badge d'accès à la MC11 se verront remettre par le guichet d'inscription de l'UIP, qui sera installé dans les locaux du Congrès national, un badge spécial portant la mention "Session parlementaire", valable exclusivement dans ces locaux et uniquement les 9 et 10 décembre. Ce badge ne leur permettra pas d'accéder aux locaux de la Conférence ministérielle.

10. Qu'ils soient accrédités ou non auprès de la Conférence ministérielle, il est demandé aux délégués parlementaires de remplir le formulaire d'inscription à la "Session parlementaire" ci-joint, qui peut également être téléchargé sur le site web de l'UIP (www.ipu.org/splz-f/trade17/registration.pdf). Ce formulaire devra être renvoyé au Secrétariat de l'UIP le **1^{er} novembre 2017** au plus tard. Toute modification de la composition de la délégation devra également être communiquée au Secrétariat de l'UIP.

11. Des négociations sont en cours avec les autorités argentines afin que tous les parlementaires puissent avoir accès à l'inauguration de la Conférence ministérielle et à certains événements, qu'ils fassent partie ou non de la délégation officielle de leur pays à la MC11. Toutefois, les autorisations définitives dépendront des décisions de l'OMC. Si ces négociations aboutissent, l'UIP fera immédiatement parvenir à tous les parlements les indications nécessaires au sujet des formalités d'inscription (formulaire d'inscription à la MC11, photo, etc.).

12. Les parlementaires et personnels accompagnants qui se rendent à Buenos Aires sans faire partie de la délégation officielle de leur pays à la MC11 sont responsables de prendre leurs propres dispositions pour le transport et l'hébergement, de même que pour l'obtention d'un visa pour l'Argentine, si nécessaire.

13. Le nombre de places assises dans la salle de réunion au Congrès national étant limité, les délégations parlementaires ne compteront normalement pas plus de trois personnes. Les délégations d'observateurs sont limitées à deux personnes. Les parlements sont en outre encouragés à veiller à la parité hommes-femmes au sein de leur délégation.

14. Le guichet d'inscription au Congrès national se trouvera à l'entrée de la salle de réunion. Il sera ouvert le 9 décembre de 8 heures à 18 h 30, et le 10 décembre de 8 à 13 heures.

15. Des mesures de sécurité strictes seront en vigueur à Buenos Aires au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Seules les personnes dûment accréditées et munies de badges d'accès à la MC11 pourront accéder à la zone qui se situe aux abords de l'hôtel Hilton. L'accès au Congrès national sera soumis à des consignes moins restrictives, mais fera néanmoins l'objet de contrôles. Aussi les délégués sont-ils priés de porter leur badge d'identification tout au long de la session et lors des manifestations officielles.

Liste des délégués

16. Une liste provisoire des délégués participant à la session parlementaire sera distribuée au guichet d'inscription le 9 décembre. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au 4 décembre. Les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à la liste provisoire au guichet d'information, au plus tard le 10 décembre à midi. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la session.

Modalités de travail

17. Les modalités d'organisation de la session seront conformes aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC (voir www.ipu.org/splz-f/trade08/rules.pdf).

18. Un programme de travail détaillé sera distribué avant la session et publié sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/trade17.htm>).

19. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. La session comportera des réunions-débat, des auditions, des présentations d'experts et des débats sur des thèmes de fond. Les débats de fond seront lancés par des rapporteurs qui présenteront leurs documents de travail.

20. La session se voulant essentiellement interactive, les délégués sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles rédigées à l'avance. Ils sont au contraire invités à prendre part au débat en posant des questions et en faisant de brèves déclarations ou suggestions. Dans la mesure où il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance, l'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

Document final

21. C'est au Comité de pilotage de la Conférence, qui désignera un rapporteur de la session parmi ses membres, qu'il incombe de rédiger le projet de document final.

22. Le rapporteur établira un avant-projet de document final qu'il soumettra au Comité de pilotage à sa session de Genève, le 27 septembre 2017. Un projet révisé sera ensuite publié sur le site web de l'UIP afin que les parlements puissent soumettre des commentaires et amendements. Les parlements auront jusqu'au 15 novembre pour présenter des amendements. Aucun amendement de fond ne sera plus recevable après cette date.

23. Les délégués participant à la session de Buenos Aires de la Conférence parlementaire sur l'OMC auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, qui n'auront d'incidence ni sur la teneur, ni sur la nature du document.

24. Le Comité de pilotage examinera l'ensemble des amendements proposés par les parlements et par les délégués à titre individuel à sa séance du 9 décembre au matin.

25. Le projet de document final qui résultera de ses travaux sera présenté par le Rapporteur à la séance de clôture, pour adoption par consensus.

Langues

26. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

Documents

27. Les seuls documents officiels de la session sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs, le projet de document final élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le Secrétariat. L'OMC pourra éventuellement fournir des documents d'information qui seront remis aux délégués à leur inscription.

28. Les délégués et observateurs qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session sont priés d'en informer les organisateurs dès que possible. Le Parlement hôte mettra à disposition des tables à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

Réceptions officielles

29. Le 9 décembre, le Congrès national argentin donnera dans la soirée un cocktail de bienvenue en l'honneur de tous les participants. Le lieu du cocktail sera annoncé à une date ultérieure. Le transport vers le lieu du cocktail sera organisé gratuitement. Le 10 décembre, un déjeuner sera servi sous forme de buffet, en fonction des contraintes de l'inauguration de la MC11.

Visas

30. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer en Argentine sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP et le Congrès national d'Argentine ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée en Argentine. Pour plus ample information sur les formalités de demande de visa, les délégués sont invités à lire la note d'information WT/MIN(17)/INF/2, distribuée par l'OMC (www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc11_f/mc11_f.htm).

Hôtels

31. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur transport et leur hébergement. Il y aura peu de chambres d'hôtel disponibles à Buenos Aires au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Il est donc recommandé de faire les réservations dès que possible. Les tarifs spéciaux seront garantis jusqu'au 20 novembre.

32. Des chambres (120) ont été réservées pour accueillir les délégués parlementaires dans les hôtels suivants (veuillez noter que les chambres seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi) :

- **Savoy Hotel.** www.savoyhotel.com.ar
Le service de réservation de l'hôtel peut être contacté par téléphone (+5411 4370 8079), par fax (+5411 4370 8020) ou par courriel (ventas1@savoyhotel.com.ar)
- **Tango de Mayo Hotel.** www.tango-hotel.com.ar
Le service de réservation de l'hôtel peut être contacté par téléphone (+5411 32216580) ou par courriel (lverde@tango-hotel.com.ar).

Divers

33. Pour toute information concernant les conditions climatiques, la monnaie, les transports, les télécommunications, la restauration et les services médicaux à Buenos Aires, les organisateurs publieront une brochure d'informations pratiques d'ici au 1^{er} octobre.

Compléments d'information

34. Toute demande d'information complémentaire concernant la session de Buenos Aires de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse
Tél. : +4122 919 41 10
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

et

Parlement européen
Secrétariat de la Commission
du commerce international
Rue Wiertz
B-1047 Belgique
Fax : +32 2 283 1251
Courriel :
inta-secretariat@europarl.europa.eu